

Rédactrices : Claire Mollereau et Solène ADRIEN

Foire Aux Questions (FAQ) exhaustive qui retrace les points de divergence, les incertitudes et les évolutions des discussions au fil des COPIL et des réunions avec les facultés (*Paris-Saclay notamment*).

1 STATUT ET FORMATION DU DOCTEUR JUNIOR (DJ)

Le Docteur Junior doit-il obligatoirement avoir soutenu sa thèse ?

• **Évolution** : Initialement, la règle était la thèse obligatoire pour accéder à la phase de consolidation. Cependant, face au retard de traitement des thèses, une **dérogation** a été confirmée pour les trois premières promotions (2023 à 2025), leur permettant de soutenir pendant leur 4^{ème} année.

Peut-on cumuler l'accueil d'un DJ avec d'autres étudiants (Niveau 1, Niveau 2, Externe) ?

• **Divergence** : Certaines facultés craignaient un manque de disponibilité pédagogique.

• **État final** : Le cumul est possible. Un MSU peut accueillir un **Niveau 1 + DJ** ou un **Niveau 2 + DJ**. Le ratio évoqué est généralement de **deux étudiants maximum par MSU**. Il a également été précisé qu'un DJ ne doit pas forcément être rattaché à un seul MSU mais peut l'être à une **structure** (*MSP, Centre de santé*).

2 ORGANISATION ET SUPERVISION DU STAGE

Le MSU doit-il être présent physiquement avec le DJ ?

• **Évolution majeure** : C'était un point de débat crucial. Si la règle de bonne pratique reste la présence sur place, une **souplesse** a été accordée : la supervision peut se faire à distance (*même territoire de CPTS ou intercommunalité*) à la condition impérative qu'un **médecin thésé** (même non MSU) soit présent dans les locaux avec le DJ pour assurer la sécurité immédiate.

Quels sont les quotas d'activité pour le DJ ?

• **Détails** : L'activité est plafonnée à **25 actes par jour**.

CPTS Nord-Essonne Hygie

Association loi 1901 ; JOAFE n° 39 du 28/09/2019

Siège social : 91 avenue d'Alsace Lorraine 91550 Paray-Vieille-Poste

N° RNA : W913012501

contact@hygie-cpts.org – 06 26 73 13 53

*Document confidentiel – Toute reproduction, diffusion ou adaptation totale ou partielle sans autorisation écrite préalable est interdite.
Ce document constitue une œuvre protégée au titre du Code de la propriété intellectuelle.*

- **Emploi du temps** : Il s'articule sur 10 demi-journées : 6 demi-journées de soins minimum, 2 demi-journées de formation universitaire et 2 demi-journées pour une **mission territoriale** (CPTS, PMI, EHPAD, etc.).

3 REMUNERATION ET CIRCUITS FINANCIERS (LE POINT LE PLUS EVOLUTIF)

Comment est rémunéré le Maître de Stage (PAMSU) ?

- **Évolution du modèle** : Le circuit financier a beaucoup évolué car le modèle initial a été jugé inapplicable.
- **Modèle final (Arrêté du 27/08/2025)** :
 - **Honoraires pédagogiques** : 600 €/mois.
 - **Perception du ticket modérateur sur chaque acte réalisé par le DJ** pour couvrir les frais de cabinet (*cabinet équipé, assistante médicale, logiciel, matériel, charges...*) : 30€/consultation (dont 21€ de part AMO et 9€ de part AMC. Abandon de l'option d'une indemnité de compensation des charges de 1200€/mois. Modèle qui peut être défavorable pour le MSU en fonction de la part de la patientèle en ALD/CMU/AME/C2S pour lesquels le TM sera de 0€
 - **Majoration** : 800 €/mois si le stage est en zone **ZIP, ZAC ou QPV**.

Quelle est la rémunération du Docteur Junior ?

- **Salaires de base** : 2 375 € brut/mois (versé par le CHU).
- **Primes** : Une prime d'autonomie supervisée de **5 000 €/an** et une prime d'activité de **500 €/semestre** si le DJ effectue plus de 200 actes/mois.
- **Zonage** : Une indemnité de **1 000 €/mois** si le lieu de stage est en **ZIP** (uniquement ZIP, pas ZAC/QPV pour le DJ selon les derniers textes).

4 LOGISTIQUE ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE

Qui doit fournir les locaux pour le DJ ?

- **Incertitude** : Un frein majeur identifié est l'investissement dans un bureau équipé sans garantie d'avoir un DJ chaque année.
- **Actions** : L'ARS et les CPTS recensent les locaux vacants, y compris dans les hôpitaux ou les mairies. En Essonne, 43 locaux ont été identifiés, mais 16 n'ont pas de médecin sur place, ce qui bloque l'accueil du DJ.

Qu'est-ce que le "Kit d'accueil" ?

CPTS Nord-Essonne Hygie

Association loi 1901 ; JOAFE n° 39 du 28/09/2019

Siège social : 91 avenue d'Alsace Lorraine 91550 Paray-Vieille-Poste

N° RNA : W913012501

contact@hygie-cpts.org – 06 26 73 13 53

*Document confidentiel – Toute reproduction, diffusion ou adaptation totale ou partielle sans autorisation écrite préalable est interdite.
Ce document constitue une œuvre protégée au titre du Code de la propriété intellectuelle.*

- Les CPTS et les intercommunalités travaillent sur des leviers hors-soin pour attirer les DJ : aide au **logement** (parfois gratuit en zone rurale), solutions de **mobilité** (financement de transport, location de véhicules), et accès facilité aux **crèches**.

5 RESPONSABILITE ET ADMINISTRATIF

Qui est responsable en cas de faute médicale ?

- **Divergence** : Ce point est resté flou longtemps.
- **État actuel** : La responsabilité est a priori **partagée** entre le DJ et le MSU superviseur, sur le même modèle que pour les internes de niveau 1 et 2. Un contrat-type est en cours d'élaboration avec l'Ordre des Médecins.

Comment se font les choix de stage ?

- Via la plateforme **SiiMOP** (système d'appariement type "Parcoursup"). Les MSU déposent leurs offres en août, et les DJ classent leurs vœux pour un début en **novembre 2026**.

Quid de la déclaration de Médecin Traitant (MT) ?

- Les patients vus par le DJ sont intégrés à la patientèle du **MSU**. Des cartes CPS spécifiques pourraient être créées pour faciliter la facturation en tiers payant obligatoire

CPTS Nord-Essonne Hygie

Association loi 1901 ; JOAFE n° 39 du 28/09/2019

Siège social : 91 avenue d'Alsace Lorraine 91550 Paray-Vieille-Poste

N° RNA : W913012501

contact@hygie-cpts.org – 06 26 73 13 53

*Document confidentiel – Toute reproduction, diffusion ou adaptation totale ou partielle sans autorisation écrite préalable est interdite.
Ce document constitue une œuvre protégée au titre du Code de la propriété intellectuelle.*